

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 15 mai 2023

N° CP-2023-4-12-6

N° applicatif 5893

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2023, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de dix projets. Il vous est proposé de soutenir ces projets pour un montant total de 24 932 € (dont 17 540 € en investissement et 7 392 € en fonctionnement). Par ailleurs, il vous est proposé de bien vouloir proroger le délai de validité des subventions afférentes à 3 dossiers d'amélioration pastorale, portés par les communes de FELLERING et de SOULTZEREN.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire initiée et accompagnée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales sur le territoire du Haut-Rhin.

Ses objectifs sont :

- de croiser les enjeux environnementaux, paysagers, agricoles et sociétaux du territoire concerné,
- d'établir une feuille de route collective et opérationnelle, validée à l'échelle locale pour répondre à ces enjeux.

Cette feuille de route se décline via la mise en œuvre d'actions, programmées annuellement par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche, portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés et soutenues financièrement, si elles répondent bien aux critères exigés par la Collectivité européenne d'Alsace.

La révision du dispositif GERPLAN est actuellement en cours afin d'être adaptée en 2024 à l'ensemble de l'Alsace.

Pour rappel, les taux appliqués dans le cadre du GERPLAN diffèrent selon les actions. Ainsi, les actions de plantations bénéficient d'un taux d'aide de 40 %, les améliorations pastorales de 20 % et les actions de sensibilisation à l'environnement de 50 %.

Notre Collectivité est ainsi sollicitée pour la mise en œuvre de dix opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2023 des Communautés de Communes Sundgau et de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le détail des actions figure dans l'annexe 1.

Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller

Les différents porteurs de projets sollicitent des subventions d'investissement d'un montant global de 6 236 € et des subventions de fonctionnement d'un montant global de 7 392 €.

Territoire Agglomération de Mulhouse

Les différents porteurs de projets sollicitent des subventions d'investissement d'un montant global de 11 304 €.

Demande de prolongation d'aides

Les communes de FELLERING et de SOULTZEREN, qui bénéficient d'aide pour des projets d'amélioration pastorale et dont les dates limites d'exécution arrivent à leur terme, sollicitent la prolongation de ces aides pour mener à bien leurs projets. Il est proposé une prolongation de 3 ans de chacune de ces aides.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de chacune des Commissions Territoriales concernées.

Les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront à prélever sur les tranches de financement P226O0002T05 et P226O0002T06.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, des subventions d'un montant total de 24 932 € (dont 17 540 € en investissement et 7 392 € en fonctionnement) à répartir, conformément au tableau annexé au présent rapport, entre chacun des porteurs de projets concernés, au titre des opérations listées dans cette annexe 1,
- de préciser que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,
- d'autoriser une prorogation jusqu'au 31 décembre 2024 du délai de validité de la subvention afférente au dossier d'amélioration pastorale de la commune de FELLERING (dossier n° GPL04420), d'un montant de 14 172 €, approuvée par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 11 septembre 2020 (n° CP-2020-8-6-6),
- d'autoriser deux prorogations jusqu'au 31 décembre 2026 du délai de validité des subventions afférentes aux deux dossiers d'amélioration pastorale de la commune de SOULTZEREN (dossiers n° GPL04403 et n° GPL04406), l'un d'un montant de 38 079 € approuvé, quant à son montant initial, par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 15 mai 2020 et, quant à son complément, par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 11 septembre 2020 (n° CP-2020-5-6-2

et CP-2020-8-6-6) et l'autre d'un montant de 17 004 € approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 12 juin 2020 (n° CP-2020-6-6-1).

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P226	O002	P226E01	T05	(3026) 204-2041482-54	15 317 €
P226	O002	P226E01	T05	(3028) 204-20421-54	2 223 €
P226	O002	P226E02	T06	(3202) 65-657358-76	7 392 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.